



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2021

Délibération n° 09

Date de convocation
10.03.2021

Date d'affichage
12.03.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 34

Objet : Modification des tarifs des emplacements du marché communal pour l'année 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. MEJIAS.

Absents représentés

Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUÏ par M. C. LUTTMANN – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI par Mme M. GOTIN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – M. P. PELLOUX par Mme A. MEJIAS.

Absent excusé

M. D. ROUSSAUX

Monsieur Dominique VIGNEULLE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le contrat d'exploitation du marché public d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public en date du 10 janvier 2014, et notamment les articles 18, 21 et 22 relatifs respectivement aux redevances et à l'évolution des tarifs,

VU la délibération n°10 du 17 décembre 2013 relative au « choix du délégataire pour l'exploitation du nouveau marché d'approvisionnement et adoption du contrat de délégation »,

VU le courrier du concessionnaire Les Fils de Mme GERAUD SA en date du 27 octobre 2020,

VU la délibération du 14 décembre 2020 actualisant les tarifs des emplacements et de la redevance communale

VU l'avis de la commission du marché qui s'est réunie le 9 février 2021

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que la délibération du 14 décembre 2020 nécessite d'être modifiée

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE les tarifs des emplacements du marché communal pour l'année 2021,

ADOpte les tarifs ci-annexés,

DECIDE d'appliquer aux commerçants abonnés uniquement la redevance d'animation et de publicité de 0,55 euros HT par mètre linéaire et par séance conformément à l'annexe ci-jointe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 mars 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -